

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.06.2015

Numéro de version 3

Révision: 08.10.2013

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** SONAX Cire Longue Durée**Code du produit:** 301100, 301200, 301900-050**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Secteur d'utilisation**

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit PC31 Produits lustrant et mélanges de cires**Emploi de la substance / de la préparation** entretien auto**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

SONAX GmbH

Münchener Straße 75

D-86633 Neuburg (Donau)

Tel.: ++49 (0)8431/53-0

Service chargé des renseignements:E-mail: erp@sonax.de

Téléphone: + 49 (0) 8431 53 217

1.4 Numéro d'appel d'urgence: numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.**Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** Néant.**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant**Pictogrammes de danger** néant**Mention d'avertissement** néant**Mentions de danger** néant**Conseils de prudence** P102 Tenir hors de portée des enfants.**2.3 Autres dangers****Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Description:** Emulsion avec cires et aditifs**Composants dangereux:**

Numéro CE: 918-167-1 Reg.nr.: 01-2119472146-39-xxxx	Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics Xn R65 R66 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304	15-25%
--	---	--------

Indications complémentaires:

toute entrée dans la colonne EC- commençant par le nombre "9" est un numéro de liste provisoire délivré par l'ECHA dans l'attente de la publication d'un numéro d'inventaire CE officiel pour la substance. Voir en rubrique 15 pour une information complémentaire quant au numéro CAS pour la substance.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.**Après inhalation:** Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

(suite page 2)

FR

Nom du produit: SONAX Cire Longue Durée

(suite de la page 1)

Après contact avec la peau:*En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.**Laver les zones cutanées contaminées avec de l'eau et un produit nettoyant doux.***Après contact avec les yeux:***Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.***Après ingestion:** *Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.***4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** *Pas d'autres informations importantes disponibles.***4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires***Traitement selon l'appréciation de l'état du patient par le médecin. Traitement symptomatique.***SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:***Eau pulvérisée**Mousse**Dioxyde de carbone**Poudre d'extinction***Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** *Jet d'eau à grand débit***5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange***Peut être dégagé en cas d'incendie:**Monoxyde de carbone (CO)**Dioxyde de soufre (SO₂)***5.3 Conseils aux pompiers****Équipement spécial de sécurité:***Il convient de prendre les mesures habituelles dans le cadre de la lutte contre l'incendie.***SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** *Pas nécessaire.***6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:***Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.**Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.***6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:***Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).**Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.***6.4 Référence à d'autres sections***Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.**Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.**Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.***SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger***Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.***Préventions des incendies et des explosions:** *Aucune mesure particulière n'est requise.***7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:***Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.***Indications concernant le stockage commun:** *Ne pas stocker avec les aliments.***Autres indications sur les conditions de stockage:***Protéger contre le gel.**Température de stockage recommandée: 20 °C.***7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

Nom du produit: SONAX Cire Longue Durée

(suite de la page 2)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Dispositifs techniques de commande appropriés.

Veillez à une bonne ventilation pouvant être obtenue par une aspiration locale ou l'évacuation générale de l'air vicié. Si cela ne suffit pas à maintenir le poste de travail en-dessous des valeurs limites d'exposition, il faut porter une protection respiratoire appropriée.

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Protection respiratoire:

Pas nécessaire en cas normal

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Protection des mains: Pas nécessaire en cas normal

Protection des yeux: Pas nécessaire en cas normal

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Blanc
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH: 7,0 - 8,0

Changement d'état

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	100 - 220 °C

Point d'éclair > 100 °C (DIN 51758)

Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

Température d'inflammation:

Température de décomposition: Non déterminé.

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion:

Inférieure:	Limites d'explosivité des composants : Hydrocarbures, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics: 0,6Vol%
Supérieure:	Limites d'explosivité des composants : Hydrocarbures, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics: 7,0Vol%

Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité à 20 °C: 0,92 - 0,93 g/cm³

Densité relative Non déterminé.

Densité de vapeur. Non déterminé.

(suite page 4)

Nom du produit: SONAX Cire Longue Durée

(suite de la page 3)

Vitesse d'évaporation	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Partiellement miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	
Temps d'écoulement à 20 °C	>60 s (DIN EN ISO 2431/6mm)
Dynamique à 20 °C:	2000 - 6000 mPas
Cinématique à 40 °C:	>20,5 mm²/s
9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** Aucune réaction dangereuse connue.
10.2 Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.5 Matières incompatibles: les agents oxydants forts
10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques
 Il n'existe pas de résultats toxicologiques concernant ce mélange.
Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Hydrocarbures, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/8h	>5000 mg/m³ (rat) (OECD 403)

Effet primaire d'irritation:
de la peau:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (méthode conventionnelle).

des yeux:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (méthode conventionnelle).

Sensibilisation:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (méthode conventionnelle).

Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

Toxicité par administration répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (méthode conventionnelle).

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Aucune des substances ne présentent des effets cancérigènes, mutagènes ou dangereux pour la reproduction connus.

Date d'impression : 01.06.2015

Numéro de version 3

Révision: 08.10.2013

Nom du produit: SONAX Cire Longue Durée

(suite de la page 4)

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité** Il n'existe pas de données écotoxicologiques concernant ce mélange.**Toxicité aquatique:****Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics**

ELO 48 h	1000 mg/l (Daphnia magna)
ELO 72 h	1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LLO 96 h	1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOEC/NOEL	0,011 mg/l (Daphnia magna) (21d)
NOELR 21d	≥1 mg/l (Daphnia magna)
NOELR 72 h	1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

12.2 Persistance et dégradabilité**Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics**

Biodegradation	31 % (-) (28d)
----------------	----------------

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol**

Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics:

Fortement volatil, va se répartir rapidement dans l'air.

Autres indications écologiques:**Indications générales:** Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:**

Les déchets doivent être éliminés selon les directives locales émanant des autorités compétentes en la matière.

Catalogue européen des déchets

- 1) Elimination/ produit
- 2) Elimination / emballage non nettoyé

20 01 13*	solvants
15 01 02	emballages en matières plastiques

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1 No ONU**

ADR, IMDG, IATA néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement:**Marine Polluant:** Non**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.06.2015

Numéro de version 3

Révision: 08.10.2013

Nom du produit: SONAX Cire Longue Durée

(suite de la page 5)

"Règlement type" de l'ONU:

-

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

La/les substance(s) suivantes dans ce produit a/ont une identification par numéro CAS soit dans des pays non concernés par le règlement REACH soit dans des réglementations non encore mises à jour pour prendre en compte la nouvelle convention d'appellation des solvants hydrocarbonés.

Hydrocarbures, C11-C12, isoalkanes, < 2% aromatics: CAS 90622-57-4

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

NOEL = No Observed Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

LC = Lethal Concentration

EC50 = half maximal effective concentration

log POW = Octanol / water partition coefficient

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

IOELV = indicative occupational exposure limit values

Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**